



Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines

Crédit-cadre annuel 2022

Préavis N° 2021 / 44

Lausanne, le 30 septembre 2021

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Le crédit-cadre annuel du Service des parcs et domaines (SPADOM) permet de mener des travaux de rénovation et de réhabilitation sur le domaine public, dans les parcs, les promenades et les plantages ainsi que dans les vignobles, les domaines agricoles et les forêts. Il permet aussi de rénover les locaux et les installations du service afin de les adapter aux normes de sécurité actuelles.

Afin de répondre aux objectifs du Plan climat de la Municipalité, le présent crédit-cadre – dans son chapitre Espaces publics – accorde une part importante à la mise en œuvre du plan canopée et à la végétalisation des murs et des façades. Ainsi, la plantation de 20'000 arbres ces 15 prochaines années et la végétalisation verticale permettront de rafraichir la ville.

2. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'488'000.- nécessaire à la couverture des frais de rénovation, d'adaptation et de réhabilitation des parcs et domaines pour l'exercice 2022. Le financement du plan canopée est aussi compris dans ce préavis.

3. Table des matières

1.	Résumé	1
2.	Objet du préavis	1
3.	Table des matières	1
4.	Préambule	2
5.	Situation des crédits-cadres ouverts pour les années 2017 à 2019	2
6.	Situation du crédit-cadre 2020	3
6.1	Travaux relatifs à des modifications d'aménagements liés au domaine public	3
6.2	Travaux de réfection des parcs et promenades	3
6.3	Sécurité et entretien des bâtiments et locaux	3
6.4	Vignobles	4
6.5	Domaines	4
6.6	Forêts	4
6.7	Récapitulatif de la situation du crédit-cadre 2020	4
7.	Situation du crédit-cadre 2021	5
7.1	Travaux relatifs à des modifications d'aménagements liés au domaine public	5
7.2	Travaux de réfection des parcs et promenades	5
7.3	Sécurité et entretien des bâtiments et locaux	5
7.4	Vignobles	6
7.5	Domaines	6
7.6	Forêts	6
7.7	Récapitulatif de la situation du crédit-cadre 2021	6
8.	Projets par thématique pour 2022	7
8.1	Espaces publics	7

8.2	Travaux de réfection des parcs et promenades	9
8.3	Sécurité et entretien des bâtiments et locaux.....	9
8.4	Vignobles	10
8.5	Domaines.....	10
8.6	Forêts	11
8.7	Nature	11
8.8	Résumé des interventions envisagées en 2022.....	11
9.	Impact sur le développement durable.....	12
10.	Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap	13
11.	Aspects financiers	13
11.1	Incidences sur le budget d'investissement	13
11.2	Incidences sur le budget de fonctionnement	13
12.	Conclusions.....	14

4. Préambule

Le crédit-cadre permet une gestion pragmatique de l'entretien des espaces verts et des domaines de la Ville.

Chaque année, le préavis crédit-cadre est axé sur les thématiques suivantes :

- le domaine public : diverses interventions de valorisation, de sécurisation et de végétalisation d'espaces publics et depuis 2022, plantation d'arbres dans le cadre du plan canopée ;
- le patrimoine vert : divers travaux de réfection et de renouvellement de parcs et de promenades ;
- les plantages : réalisation de nouveaux potagers de quartier ;
- la sécurité et les locaux : travaux de mise en conformité et de sécurisation de locaux et d'installations du service ;
- les vignobles : divers travaux de transformation des cultures et de rénovation de murs de vignes ;
- les domaines agricoles : divers travaux d'aménagement en lien avec la sécurité et de réaménagement des locaux d'habitation ;
- les forêts : divers travaux de réfection.

Pour la première fois cette année, le crédit-cadre du SPADOM est aussi axé sur la thématique « nature » afin d'améliorer la gestion écologique et différenciée des espaces verts en ville.

5. Situation des crédits-cadres ouverts pour les années 2017 à 2019

Les montants indiqués dans ce chapitre font état de la situation au 11 août 2021

Crédit-cadre	Préavis	Crédit initial	Montant payé et engagé	
		CHF	CHF	%
2017	2016/58	2'800'000.00	2'784'557.45	99.45
2018	2017/46	1'900'000.00	1'597'846.55	84.10
2019	2018/47	3'250'000.00	2'223'661.35	68.42

Crédit-cadre 2017 : Des adjudications sont encore ouvertes pour la rénovation des locaux des jardiniers au cimetière de Bois-de-Vaux. Aucun dépassement n'est prévu.

Crédit-cadre 2018 : Des travaux doivent encore être finalisés, notamment concernant les espaces publics à Sévelin. Aucun dépassement n'est prévu.

Crédit-cadre 2019 : Des travaux doivent encore être réalisés, notamment concernant la fermeture de la décharge de matériaux d'excavation (Demex) de la boucle autoroutière du Solitaire. Aucun dépassement n'est prévu.

6. Situation du crédit-cadre 2020

Comme chaque année, les situations des crédits-cadres précédents sont présentées. Il s'agit ci-dessous de celle du préavis N° 2019/41 « Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines – Crédit-cadre annuel 2020 ».

Les montants indiqués dans ce chapitre font état de la situation au 11 août 2021. Nous confirmons que tous les travaux planifiés avec ce crédit-cadre seront effectivement réalisés dans le délai de cinq ans prévu pour ce type de dépenses. De nombreux chantiers seront finalisés durant l'automne 2021.

6.1 Travaux relatifs à des modifications d'aménagements liés au domaine public

Plantation d'arbres d'avenue, d'arbres de parc, d'arbres fruitiers et de vergers, travaux de réaménagement sur l'espace public, sécurisation du domaine public, installation de bancs publics pour personnes à mobilité réduite (PMR) et de mobilier divers, plantages et potagers urbains.

Crédit voté	CHF 778'000.00	
Engagé	CHF 114'906.70	
Payé	CHF 381'985.97	
A réaliser	CHF 281'107.33	
Montant final estimé		CHF 778'000.00

6.2 Travaux de réfection des parcs et promenades

Modifications techniques destinées à faire économiser l'eau, mise en conformité et sécurisation du réseau d'eau, aménagement de chemins pour permettre l'accès à la zone de dépôt de Montblesson.

Crédit voté	CHF 180'000.00	
Engagé	CHF 0.00	
Payé	CHF 14'269.30	
A réaliser	CHF 165'730.70	
Montant final estimé		CHF 180'000.00

6.3 Sécurité et entretien des bâtiments et locaux

Installation d'un nouveau système de plan de fermeture de l'ensemble des secteurs, rénovation de l'étanchéité et création d'une toiture végétalisée à l'avenue du Chablais 46, équipement d'exploitation et mobilier pour les locaux des jardiniers à la rue Saint-Martin 10-18.

Crédit voté	CHF 320'000.00	
Engagé	CHF 82'164.35	
Payé	CHF 129'936.70	
A réaliser	CHF 107'898.95	
Montant final estimé		CHF 320'000.00

6.4 Vignobles

Surgreffage à l'Abbaye de Mont et première étape de mise aux normes des murs de Lavaux.

Crédit voté	CHF 80'000.00	
Engagé	CHF 6'504.34	
Payé	CHF 35'014.81	
A réaliser	CHF 38'480.85	
Montant final estimé		CHF 80'000.00

6.5 Domaines

Mise en œuvre des mesures à prendre en priorité en termes d'aménagements pour assurer la sécurité sur les domaines agricoles, travaux de réaménagement de l'appartement du domaine du Chalet Boverat.

Crédit voté	CHF 150'000.00	
Engagé	CHF 2'012.10	
Payé	CHF 54'056.05	
A réaliser	CHF 93'931.85	
Montant final estimé		CHF 150'000.00

6.6 Forêts

Réfection du cheminement au Bois de Sauvabelin sur le tronçon entre La Clochette et la piscine de Bellevaux, travaux de rénovation à la tour de Sauvabelin.

Crédit voté	CHF 255'000.00	
Engagé	CHF 7'587.35	
Payé	CHF 156'685.25	
A réaliser	CHF 90'727.40	
Montant final estimé		CHF 255'000.00

6.7 Récapitulatif de la situation du crédit-cadre 2020

Montants indiqués en CHF

Travaux	Crédits votés	Montants engagés	Montants payés	A réaliser	Montants finaux estimés
7.1 Domaine public	778'000.00	114'906.70	381'985.97	281'107.33	778'000.00
7.2 Parcs	180'000.00	0.00	14'269.30	165'730.70	180'000.00
7.3 Sécurité & Entretien	320'000.00	82'164.35	129'936.70	107'898.95	320'000.00
7.4 Vignobles	80'000.00	6'504.34	35'014.81	38'480.85	80'000.00
7.5 Domaines	150'000.00	2'012.10	54'056.05	93'931.85	150'000.00
7.6 Forêts	255'000.00	7'587.35	156'685.25	90'727.40	255'000.00
Totaux	1'763'000.00	213'174.84	771'948.08	777'877.08	1'763'000.00

7. Situation du crédit-cadre 2021

Comme chaque année, les situations des crédits-cadres précédents sont présentées. Il s'agit ci-dessous de celle du préavis N° 2020/40 « Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines – Crédit-cadre annuel 2021 ».

Les montants indiqués dans ce chapitre font état de la situation au 11 août 2021. Nous confirmons que tous les travaux planifiés avec ce crédit-cadre seront effectivement réalisés dans le délai de cinq ans prévu pour ce type de dépenses.

7.1 Travaux relatifs à des modifications d'aménagements liés au domaine public

Plantation d'arbres d'avenue, d'arbres de parc, d'arbres fruitiers et de vergers, travaux de réaménagement sur l'espace public et perméabilisation, sécurisation du domaine public, installation de bancs publics pour personnes à mobilité réduite (PMR) et de mobilier divers, plantages et potagers urbains.

Crédit voté	CHF 800'000.00	
Engagé	CHF 190'499.50	
Payé	CHF 36'176.65	
A réaliser	CHF 573'323.85	
Montant final estimé		CHF 800'000.00

7.2 Travaux de réfection des parcs et promenades

Inspection et réfection d'ouvrages (Vanil, Trabandan et autres), mise en conformité et sécurisation du réseau d'eau, extincteurs et signalétique des chemins de fuite.

Crédit voté	CHF 85'000.00	
Engagé	CHF 301.55	
Payé	CHF 0.00	
A réaliser	CHF 84'698.45	
Montant final estimé		CHF 85'000.00

7.3 Sécurité et entretien des bâtiments et locaux

7.3.1 Aménagement des locaux des jardiniers à la rue Saint-Martin 10-18, rénovation des locaux des jardiniers au cimetière Bois-de-Vaux I, rénovation de l'appartement du Boscal.

Crédit voté	CHF 630'000.00	
Engagé	CHF 449'793.05	
Payé	CHF 46'851.10	
A réaliser	CHF 133'355.85	
Montant final estimé		CHF 630'000.00

7.4 Vignobles

Replantations à l'Abbaye de Mont, poursuite de la mise en œuvre de mesures de sécurité sur les domaines viticoles, Plat du Dézaley : travaux de raccordement eaux usées phase 1.

Crédit voté	CHF 110'000.00	
Engagé	CHF 15'987.30	
Payé	CHF 11'294.50	
A réaliser	CHF 82'718.20	
Montant final estimé		CHF 110'000.00

7.5 Domaines

Poursuite de la mise en œuvre de mesures de sécurité sur les domaines agricoles, travaux de réfection sur les captages, les conduites, les bassins, les fosses et les chemins de l'alpage des Amburnex.

Crédit voté	CHF 68'000.00	
Engagé	CHF 806.70	
Payé	CHF 0.00	
A réaliser	CHF 67'193.30	
Montant final estimé		CHF 68'000.00

7.6 Forêts

Glissements du Bas-de-Lavaux, Vulliemin et Borde.

Crédit voté	CHF 70'000.00	
Engagé	CHF 12'708.60	
Payé	CHF 0.00	
A réaliser	CHF 57'291.40	
Montant final estimé		CHF 70'000.00

7.7 Récapitulatif de la situation du crédit-cadre 2021

Montants indiqués en CHF

Travaux	Crédits votés	Montants engagés	Montants payés	A réaliser	Montants finaux estimés
7.1 Domaine public	800'000.00	190'499.50	36'176.65	573'323.85	800'000.00
7.2 Parcs	85'000.00	301.55	0.00	84'698.45	85'000.00
7.3 Sécurité & Entretien	630'000.00	449'793.05	46'851.10	133'355.85	630'000.00
7.4 Vignobles	110'000.00	15'987.30	11'294.50	82'718.20	110'000.00
7.5 Domaines	68'000.00	806.70	0.00	67'193.30	68'000.00
7.6 Forêts	70'000.00	12'708.60	0.00	57'291.40	70'000.00
Totaux	1'763'000.00	670'096.70	94'322.25	998'581.05	1'763'000.00

8. Projets par thématique pour 2022

8.1 *Espaces publics*

8.1.1 Mise en œuvre du plan canopée – plantation d'arbres d'avenue, d'arbres de parcs, d'arbres fruitiers et de vergers

Pour rafraîchir efficacement la ville, Lausanne ambitionne de passer de 20% à 30% de couverture de canopée d'ici à 2040, tel que le prévoit le préavis n° 2021/15 « Objectif canopée – stratégie d'arborisation de la Ville de Lausanne ». Pour atteindre cet objectif, il s'agit d'augmenter le nombre d'arbres et leur dimension, à savoir la plantation de 20'000 arbres ces 15 prochaines années, soit l'équivalent d'environ 1'300 arbres par année, à compter de 2021-2022. Aussi est-il prévu la plantation d'arbres ou l'amélioration des conditions de croissance d'arbres en place, notamment dans le cadre de modifications d'aménagements liés au domaine public, développées en concertation avec les services chargés de l'aménagement de l'espace public. Sont prévus également le renouvellement de l'arborisation dans les parcs historiques pour lesquels des plans de gestion sont à l'étude, ainsi que la plantation d'arbres complémentaires dans tous les espaces verts gérés par le SPADOM (parcs, promenades, espaces résiduels) ou par d'autres services notamment le (Service des écoles et du parascolaire (SEP) (préaux scolaires), le Service du logement et des gérances (SLG) (autour de son parc immobilier et celui de la Caisse de pensions du personnel communal (CPCL)) et le Service des sports (aux abords des terrains). Une analyse systématique des possibilités d'arborisation complémentaire est engagée sur chacun des sites de ces diverses domanialités.

Aux plantations d'arbres d'avenues et d'arbres de parcs s'ajoutent évidemment les arbres fruitiers dont les rôles, paysager (élément du paysage), environnemental (conservation de la biodiversité), social (le moment de la cueillette est l'occasion de réunir les habitant.e.s d'un quartier) et économique (production de fruits) sont reconnus. Comme annoncé dans le rapport-préavis N° 2017/18 « Réponse au postulat de M. Romain Felli "Une ville à croquer – des arbres fruitiers sur le domaine public" », la Municipalité s'est fixé comme objectif de planter au minimum une trentaine d'arbres fruitiers par année durant les dix prochaines années. En termes de projets réalisés entre fin 2017 et 2021, plus de 170 arbres fruitiers ont été plantés. En 2022, les actions de plantation de fruitiers se poursuivront dans divers parcs et plantages lausannois de même que dans les domaines viticoles de la Ville et autour des écoles.

La part habituellement attribuée aux plantations d'arbres par l'intermédiaire du crédit cadre annuel, dont le financement est assuré par le Fonds du développement durable (FDD), s'élève à CHF 500'000.- Le préavis N° 2021/24 « Premières mesures du Plan climat et stratégie de financement » prévoit l'attribution d'un montant complémentaire de CHF 1'000'000.- par année au titre du financement de l'objectif canopée. En application des conclusions du préavis, les charges financières annuelles liées à cette augmentation seront financées par le biais du Plan Climat.

Coût estimé : CHF 1'500'000.-

Financé par le FDD : CHF 500'000.-

8.1.2 Travaux de réaménagements sur l'espace public et perméabilisation

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de modifications d'aménagements liés au domaine public, développées en concertation avec les services chargés de l'aménagement de l'espace public, de réaménagement de parcs en prenant en compte le programme de réhabilitation des places de jeux, à la demande d'associations de quartier et/ou dans le cadre de démarches participatives. Les travaux envisagés concernent des actions de dégoudronnage, de fleurissement de pieds d'arbres, de plantation de plantes grimpantes afin de végétaliser des murs et des façades, d'aménagement de mobilier urbain test, etc. Pour ce qui est de la végétalisation verticale, l'objectif est de planter des plantes grimpantes au pied des murs gérés par les services communaux. Toutes ces actions participent à lutter contre les îlots de chaleur en ville.

Coût estimé : CHF 400'000.-

8.1.3 Réaménagement du parc de la Brouette

Dans le cadre du projet de mise en souterrain du LEB sur le tronçon « Lausanne – Chauderon – Union-Prilly », le parc de la Brouette situé sur la parcelle n° 1'069 est occupé pour la durée du chantier du tunnel, d'une part par l'installation de chantier et, d'autre part, par le puits d'accès au chantier souterrain ainsi qu'au tunnel de raccord au tunnel Tridel pour l'évacuation des déblais. Ce dispositif a entraîné la démolition du parc préexistant les travaux.

Les travaux de réaménagement du parc sont prévus dès juin 2022 après dépose de l'installation du chantier d'enterrement du LEB. Le projet prévoit le réaménagement complet du parc, comprenant la reconstitution d'un réseau de cheminements, la réinstallation de la place de jeux, de nouvelles plantations et divers équipements. Le coût de réalisation de ces travaux, y compris les frais d'études sont devisés à CHF 725'000.-

La convention signée le 20 juillet 2017 entre la société Compagnie du chemin de fer Lausanne – Echallens – Bercher S.A. (LEB) et la Commune de Lausanne prévoit que l'ensemble des coûts liés au réaménagement du parc, y compris les fournitures, seront à la charge du projet du LEB qui a prévu un montant maximal dans le budget du projet de CHF 725'000.- TTC.

Coût estimé : CHF 725'000.-

8.1.4 Sécurisation du domaine public – Diverses adaptations

Les travaux à engager concernent la mise en conformité et la modification de diverses barrières et murs parapets, dans l'espace public et les parcs, de même que la sécurisation des fontaines et bassins du domaine public. La priorisation des interventions est planifiée sur la base des risques et de l'avancement des études de détail pour chaque objet.

Coût estimé : CHF 150'000.-

8.1.5 Installation de bancs pour personnes à mobilité réduite (PMR) et mobilier divers

Une partie des 1'600 bancs verts historiques installés dans les parcs et le long des promenades est progressivement remplacée. Par un simple dispositif ajouté au piétement du banc d'origine, l'assise est rehaussée et réorientée de manière à offrir un point de repos, il est ainsi plus aisé de se relever sans effort, ni aide. La pose de deux accoudoirs améliore encore le dispositif et le confort d'usage pour les personnes âgées et/ou à mobilité réduite. D'autre part, le SPADOM a développé un modèle de table de pique-nique qui répond aux exigences PMR et qui est installé dans les parcs. En termes de projets réalisés, plus de 300 bancs auront été munis du dispositif PMR à fin 2021. Les prochains bancs PMR seront installés, d'une part, dans le cadre des futurs réaménagements d'espaces publics et de places de jeux et d'autre part, en remplacement de bancs existants dans les principaux parcs urbains et parcs de quartier de la Ville, avec pour principe d'équiper environ un banc sur trois en place.

Coût estimé : CHF 40'000.-

Financé par le FDD : CHF 13'000.-

8.1.6 Plantages et potagers urbains

Créés depuis 1996 et augmentés d'année en année, les plantages lausannois permettent de mettre en œuvre le développement durable de manière concrète et quotidienne. D'un point de vue social, ils favorisent le lien dans les quartiers et donc une meilleure intégration des habitants (les locataires habitent tous à moins de cinq minutes du plantage et la zone de rencontre du plantage invite à faire connaissance). D'un point de vue environnemental, les planteurs doivent cultiver de manière biologique. Les fleurs et les légumes qu'ils cultivent permettent en outre de diversifier la nature en ville. Enfin, d'un point de vue économique, pour les ménages à revenu modeste, l'apport d'une parcelle à cultiver est non négligeable. En complément des plantages, le rapport-préavis N° 2018/09 « Politique agricole urbaine : des balcons aux champs » prévoit d'installer des formes simplifiées de potagers urbains et collectifs issus de démarches participatives. Pour ces nouveaux potagers, il est prévu que le SPADOM contribue à la mise en place de processus participatifs et à la prise en charge d'une part des coûts de mise en œuvre par l'octroi de matériel (compost, planches pour carrés potagers, planches pour bacs à compost, accès à l'eau) comme par exemple pour les jardins de poche qui constituent une nouvelle offre mise en place en 2020. L'entretien est assumé par les usager·ère·s et habitant·e·s,

selon des règles fixées par la Ville. Les processus participatifs sont mis en place avec les différents acteurs des quartiers (associations, habitant·e·s, etc.).

En 2021, le plantage de la Solitude a été aménagé dans le cadre des réaménagements du parc de la Solitude. Le déménagement du potager du parc du Loup à l'avenue du Grey sur la parcelle n° 2'394 est quant à lui prévu fin 2021 début 2022. Plus d'une vingtaine de potagers collectifs ou jardins de poche sous diverses formes et techniques ont vu le jour, dans plusieurs endroits de la ville. En 2022, la réalisation de potagers collectifs ou jardins de poche devrait se poursuivre au même rythme, afin de répondre aux attentes de divers associations, collectifs et groupes d'enseignants.

Coût estimé : CHF 40'000.-

8.1.7 Création de biotopes

Pour permettre à la ville de demain de bénéficier des avantages de la nature et afin d'améliorer la qualité de vie et de préserver les valeurs naturelles, il est nécessaire d'œuvrer en faveur du réseau écologique urbain. Le rapport-préavis N° 2018/42 « Concept directeur Nature en ville de la Commune de Lausanne » prévoit l'aménagement de biotopes afin d'améliorer la connectivité entre certains milieux sur les espaces verts publics. L'objectif est de réaliser un biotope humide, sec et forestier par secteur des parcs (est, ouest, sud), ce qui équivaut à neuf aménagements naturels sur l'ensemble du territoire lausannois en 2022. Ces aménagements participent aux mesures d'adaptation aux changements climatiques.

Coût estimé : CHF 25'000.-

8.1.8 Concours Nature en ville

Le concours Nature en ville encourage la réalisation d'actions en faveur de la nature dans l'habitat lausannois. Il est ouvert à toute personne, entreprise, association, institution publique et parapublique. Son objectif est d'apporter un soutien financier aux idées innovantes et de permettre la mise en œuvre de projets portant sur la déminéralisation et le développement de la biodiversité. Le rapport-préavis N° 2018/42 « Concept directeur Nature en ville de la Commune de Lausanne » a permis la réalisation de deux éditions en 2020 et 2021. L'objectif est de réaliser une édition par année sur le thème de la perméabilisation et de la biodiversité. Cette action participe à lutter contre les îlots de chaleur en ville.

Coût estimé : CHF 25'000.-

8.2 *Travaux de réfection des parcs et promenades*

8.2.1 Mise en conformité, sécurisation du réseau d'eau

Les normes actuelles concernant la qualité de l'eau ainsi que l'économie de celle-ci obligent le SPADOM à procéder à des modifications des réseaux d'eau existants au sein des parcs lausannois, généralement par l'installation de vannes pilotées.

Coût estimé : CHF 25'000.-

8.3 *Sécurité et entretien des bâtiments et locaux*

8.3.1 Maison de paille : Mobilier et rationalisation des espaces de travail

Afin d'optimiser les espaces de travail à disposition de la « Maison de paille » (bâtiment administratif du SPADOM à l'avenue du Chablais), divers travaux de reconfiguration de l'espace existant ainsi que de nouveaux aménagements sont nécessaires.

Coût estimé : CHF 15'000.-

8.3.2 Mise en conformité des lignes de vie et matériel spécifique divers

Afin de sécuriser certains travaux en hauteur ou difficiles d'accès, le SPADOM doit installer des lignes de vie sur différents bâtiments ou ouvrages qui sont sous sa responsabilité. Cette mise en conformité comprend également tout le matériel sécuritaire lié.

Coût estimé : CHF 25'000.-

8.3.3 Sécurisation des serres horticoles (pose de lignes de vie et modification des ombrages sur une serre)

Afin de répondre aux normes de sécurité actuelles, les serres horticoles de la Bourdonnette doivent être équipées d'un système de retenue pour les travaux en hauteur (lignes de vie). L'installation de ce type de moyens oblige la dépose puis le remplacement du dispositif d'ombrage existant.

Coût estimé : CHF 35'000.-

8.4 *Vignobles*

8.4.1 Surgreffage à La Côte

Etant donné l'évolution de la demande, il est aujourd'hui nécessaire d'effectuer le surgreffage d'une parcelle de Chasselas avec du Pinot Gris et d'une parcelle de Chasselas avec du Merlot. Ces modifications concernent une surface totale de 4'000 m².

Coût estimé : CHF 10'000.-

8.4.2 Transformation des gobelets pour passage au bio en Lavaux

Il s'agit d'arracher et de transformer les dernières parcelles de gobelets au Clos des Abbayes afin de permettre un mode de culture favorisant la mécanisation et diminuant fortement la pénibilité pour le personnel, ceci dans le but de pouvoir rapidement cultiver les vignobles de Lavaux de manière biologique.

Coût estimé : CHF 70'000.-

8.4.3 Aménagement de nouvelles chambres pour l'œnotourisme au domaine viticole du Burignon

Le bed and breakfast du domaine du Burignon rencontre un succès important depuis quelques années. Il est proposé d'encourager la poursuite du développement de ces activités, dont le but est la mise en valeur, la promotion et la visibilité des vins de Lausanne. Les travaux prévus comprennent l'adaptation d'une partie des chambres de l'aile est du bâtiment principal afin d'augmenter l'offre. Le réaménagement ponctuel des lieux d'accueil et la rénovation de diverses installations techniques sont également envisagés.

Coût estimé : CHF 70'000.-

8.4.4 Rénovation énergétique (fenêtres) à l'Abbaye de Mont

La plupart des fenêtres des domaines viticoles classés sont toujours dotées de vitrage simple. Il est proposé de poursuivre la campagne de remplacement de ces vitrages par des modèles qui répondent aux standards environnementaux actuels, tout en respectant les critères patrimoniaux.

Coût estimé : CHF 20'000.-

8.4.5 Transformation d'un local de traitement au Clos-des-Abbayes

Les prescriptions écologiques requises (PER) rendent nécessaire la mise aux normes du local de préparation des bouillies de traitement, ainsi que de lavage des machines de traitement. Pour ce faire, il est prévu de réaménager l'ancien local de traitement du Clos-des-Abbayes en l'adaptant aux nouvelles techniques tout en répondant à la législation actuelle pour la préparation des produits et pour le nettoyage des équipements.

Coût estimé : CHF 30'000.-

8.5 *Domaines*

8.5.1 Travaux de sécurisation dans les domaines pour la protection des eaux

La Direction générale de l'environnement (DGE-VD) a édicté en 2020 un catalogue de 13 mesures destinées à protéger les eaux aux abords des fermes. Dès 2023, les exploitants agricoles devront notamment impérativement respecter ces 13 mesures pour ne pas s'exposer à des réductions de paiements directs. Le montant demandé servira à financer les travaux de mise en conformité des

bâtiments et des équipements immobiliers – propriétés de la Ville – pour assurer la protection des eaux.

Coût estimé : CHF 50'000.-

8.5.2 Sécurisation d'un hangar au domaine de la Blécherette

Les bâtiments du domaine agricole de la Blécherette ont fait l'objet de contrôles structurels. L'un des hangars est particulièrement dégradé et la pose de renforts sur la charpente du grand rural devra être envisagée. Des travaux de sécurisation s'avèrent par conséquent nécessaires à court terme. Ce domaine agricole est actuellement occupé par l'exploitation agricole du SPADOM et accueillera prochainement le développement du projet agricole « Espace Blécherette ».

Coût estimé : CHF 40'000.-

8.6 Forêts

8.6.1 Sécurisation des cheminements et des glissements

Il est nécessaire aujourd'hui de sécuriser les falaises de molasse de la Borde et celles se situant au-dessus de l'avenue Vuillemin. La première étape de ces travaux doit se faire rapidement compte tenu de la forte fréquentation de ladite avenue. La route forestière des Bas de Lavaux, ainsi que les berges du Talent doivent aussi subir des travaux de stabilisation et de reconstruction, consécutifs entre autres à un glissement de terrain.

Coût estimé : CHF 168'000.-

8.7 Nature

8.7.1 Conseils nature chez les privés

Pour permettre à la ville de demain de bénéficier des avantages de la nature en termes de qualité de vie et de préservation de valeurs naturelles, il est nécessaire d'œuvrer en faveur du réseau écologique urbain. Le rapport-préavis N° 2018/42 « Concept directeur Nature en ville de la Commune de Lausanne » prévoyait un système d'incitation pour les mesures de biodiversité, tant pour le privé que pour le public. Il est primordial d'encourager les propriétaires privés à entretenir de manière écologique et différenciée des espaces verts pour gagner en qualité et de diffuser les bonnes pratiques permettant la réalisation d'aménagements en faveur du réseau écologique lausannois. Le crédit lié à cet objet voté par le Conseil communal (N° 2018/42) étant maintenant épuisé, l'objectif est de poursuivre le système d'incitation financière pour la mise en place de biotopes sur domaine privé et de fournir un service conseil de qualité aux acteurs (régies, concierges, propriétaires etc.).

Coût estimé : CHF 25'000.-

8.8 Résumé des interventions envisagées en 2022

Comme rappelé à chaque préavis, la liste des objets peut subir quelques modifications liées à des impératifs de gestion, des urgences ou des opérations privées entreprises par des tiers.

	Nom projet	Montant chf	Financement Fdd
8.1	Domaine public	CHF 2'905'000.-	CHF 513'000.-
8.1.1	Plantation arbres d'avenue, arbres de parcs, d'arbres fruitiers et de vergers	CHF 1'500'000.-	CHF 500'000.-
8.1.2	Travaux de réaménagement de l'espace public	CHF 400'000.-	
8.1.3	Réaménagement du parc de la Brouette	CHF 725'000.-	
8.1.4	Sécurisation du domaine public - diverses adaptations	CHF 150'000.-	

8.1.5	Installation de bancs pour personnes à mobilité réduite et mobilier divers	CHF	40'000.-	CHF	13'000.-
8.1.6	Plantages et potagers urbains	CHF	40'000.-		
8.1.7	Création de biotopes	CHF	25'000.-		
8.1.8	Concours Nature en ville	CHF	25'000.-		
8.2	Travaux de réfection des parcs et promenades	CHF	25'000.-	CHF	0.-
8.2.1	Mise en conformité, sécurisation du réseau d'eau	CHF	25'000.-		
8.3	Sécurité et entretien des bâtiments et locaux	CHF	75'000.-	CHF	0.-
8.3.1	Maison de paille : Mobilier et rationalisation des espaces de travail	CHF	15'000.-		
8.3.2	Mise en conformité ligne de vie et matériel spécifique divers	CHF	25'000.-		
8.3.3	Sécurisation serres horticoles	CHF	35'000.-		
8.4	Vignobles	CHF	200'000.-	CHF	0.-
8.4.1	Surgreffage à La côte	CHF	10'000.-		
8.4.2	transformation des gobelets pour passage au bio en Lavaux	CHF	70'000.-		
8.4.3	Aménagement de nouvelles chambres pour l'oenotourisme au Burignon	CHF	70'000.-		
8.4.4	Rénovation énergétique à l'Abbaye de Mont (fenêtres)	CHF	20'000.-		
8.4.5	Transformation d'un local de traitement au Clos-des-Abbayes	CHF	30'000.-		
8.5	Domaines	CHF	90'000.-	CHF	0.-
8.5.1	Travaux de sécurisation dans les domaines pour la protection des eaux	CHF	50'000.-		
8.5.2	Sécurisation hangar travaux Espace Blécherette	CHF	40'000.-		
8.6	Forêts	CHF	168'000.-	CHF	0.-
8.6.1	Sécurisation des cheminements et des glissements	CHF	168'000.-		
8.7	Nature	CHF	25'000.-	CHF	0.-
8.7.1	Conseils nature chez les privés	CHF	25'000.-		
	Total intégralité des projets	CHF	3'488'000.-	CHF	513'000.-

9. Impact sur le développement durable

En adoptant une stratégie de rénovation et de réhabilitation de ses parcs et domaines via ses crédits-cadres, la Municipalité agit en cohérence avec le développement durable. En effet, les rénovations prévues sont la garantie que les différents bâtiments, ouvrages ou espaces verts seront en bon état pour les années à venir, ceci dans le but d'assurer une bonne qualité de vie aux lausannoises et lausannois, ainsi qu'aux personnes de passage.

Les travaux financés par le FDD :

- 8.1.1 plantation d'arbres d'avenue, d'arbres de parcs, d'arbres fruitiers et de vergers ;
- 8.1.5 Installation de bancs pour personnes à mobilité réduite (PMR) et mobilier divers ;

auront quant à eux des effets tant au niveau social, notamment par l'installation de bancs pour personnes à mobilité réduite, qu'environnemental, par la plantation d'arbres fruitiers, d'arbres d'avenue et d'arbres dans les parcs.

10. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

L'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les parcs, notamment, est une préoccupation majeure de la Municipalité. L'installation de bancs publics avec accoudoirs, permettant à des personnes âgées ou à mobilité réduite de se relever sans aide, répond à cette préoccupation. La création de tables de pique-nique répondant aux exigences PMR (bancs raccourcis permettant à une personne en chaise roulante de s'installer autour de la table) va dans ce sens.

11. Aspects financiers

11.1 Incidences sur le budget d'investissement

(en milliers de CHF)	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Dépenses d'investissements	2'041	742	265	265	175	3'488
Recettes d'investissements :						
- FDD	-78	-70	-205	-80	-80	-513
- LEB (Parc de la Brouette)	-115	-610	0	0	0	-725
Total net	1'848	62	60	185	95	2'250

Le montant inscrit au plan des investissements 2022-2025 s'élève à CHF 3'488'000.-.

11.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0	0	0	0	0	0
(en milliers de CHF)						
Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
Charges d'exploitation	0	0	0	0	0	0
Charges d'intérêts	0	29	29	29	29	114
Amortissements	0	595	595	595	595	2'380
Total charges suppl.	0	624	624	624	624	2'494
Diminution de charges	0	0	0	0	0	0
Revenus (enveloppe Plan Climat)	0	-210	-210	-210	-210	-840
Total net	0	414	414	414	414	1'654

Calculés sur la base d'un taux d'intérêts moyen de 1.75%, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis s'élèvent à CHF 28'600.- par année, à compter de l'année 2023.

En fonction de la durée d'amortissement de cinq ans, les charges d'amortissement annuelles s'élèvent à CHF 595'000.- et seront comptabilisées à partir de l'année 2023.

S'agissant principalement de travaux de rénovation, d'adaptation et de réhabilitation, ces dépenses n'entraînent pas d'autres charges de fonctionnement.

12. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2021/44 de la Municipalité, du 30 septembre 2021 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'488'000.- pour couvrir les frais relatifs à la rénovation, à l'adaptation et à la réhabilitation des parcs et domaines ainsi qu'à la mise en œuvre du plan canopée pour l'exercice 2022 ;
2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 par le budget du Service des parcs et domaines, rubrique n° 4510.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique n° 4510.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. d'accepter le prélèvement sur le Fonds communal du développement durable pour un montant total de CHF 513'000.- et de porter ce prélèvement en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
5. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1, la recette issue du financement conventionné avec la Compagnie du chemin de fer Lausanne – Echallens – Bercher S.A. pour le réaménagement du parc de la Brouette.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter